



PACICC

Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD

*Pour la protection
des consommateurs
en cas d'insolvabilité
d'une société
d'assurance habitation,
automobile
ou commerciale*



RAPPORT ANNUEL
2006

La SIMA en bref en 2006

À la fin de 2006, les liquidations de sociétés d'assurance ayant nécessité l'intervention de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) étaient pour la plupart bien avancées. Seulement 314 réclamations connues n'avaient pas encore été réglées. En 2006, la SIMA a versé des indemnités totalisant 6 852 973 \$ à 84 titulaires de police ou en leur nom. Depuis sa création en 1989, elle a versé près de 100 millions de dollars à environ 10 000 titulaires de police ou en leur nom.

La SIMA couvre la majorité des réclamations présentées en vertu de la plupart des polices émises par des sociétés d'assurances IARD. Les polices non couvertes sont de nature particulière, comme des polices d'assurance maritime, d'assurance aviation et d'assurance contre les détournements. La SIMA indemnise les titulaires de police jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par sinistre admissible et rembourse les primes non acquises jusqu'à concurrence de 700 \$ (70 % de 1 000 \$).

Énoncé de mission

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au paiement rapide des réclamations admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2006

- Achèvement d'un examen complet de la couverture et des indemnités accordées par la SIMA et consultation des membres au moyen d'un sondage.
- Achèvement d'une importante étude sur les causes de faillite chez les assureurs réalisée en collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).
- Élaboration d'un nouveau plan stratégique triennal pour la période 2007-2009. Ce plan met l'accent sur les priorités approuvées par le conseil d'administration, à savoir la gestion des risques auxquels la SIMA est exposée, l'amélioration des pratiques de liquidation des sociétés d'assurance et le renforcement des mesures susceptibles d'inciter les assureurs à demeurer en bonne situation financière.
- Organisation d'une série de séminaires de formation sur différentes questions liées à l'insolvabilité. Ces séminaires destinés aux membres du conseil se poursuivront sur une base régulière.

Table des matières

| | | | |
|--|----|--|----|
| Message du président du conseil | 2 | Sociétés membres de la SIMA | 20 |
| Message du président et directeur général | 5 | Conseil d'administration de la SIMA | 23 |
| Contexte opérationnel | 8 | Personnel et coordonnées de la SIMA | 24 |
| État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière | 14 | Organismes de réglementation des assurances au Canada | 25 |



EN 2006, l'industrie canadienne des assurances IARD est demeurée en bonne santé financière, de nombreux assureurs ayant utilisé une partie de leurs bénéfices pour consolider leur capital. Ce contexte d'exploitation favorable pour la SIMA explique en partie que nous n'ayons eu aucun cas d'insolvabilité à déplorer parmi nos plus de 210 sociétés membres. La plupart des indicateurs laissent entrevoir le maintien de perspectives encourageantes pour 2007. Nous savons toutefois qu'un assainissement de l'industrie ne se traduit pas nécessairement par la santé financière de chacun de ses membres.

L'année 2006 a été une période de transition pour la SIMA, car nous avons pour ainsi dire terminé la mise en œuvre de l'orientation stratégique que notre conseil d'administration avait approuvée trois ans auparavant. En 2006, la SIMA a à mon sens réalisé des progrès importants sur trois fronts en particulier :

- elle a réalisé une réévaluation complète de la couverture et des indemnités accordées aux assurés en cas d'insolvabilité d'un assureur membre;
- elle a mis la dernière main au premier d'une série de rapports de recherche sur les causes de faillite chez les assureurs;
- elle a finalisé un exposé de principe préconisant une communication plus rapide et une amélioration de la qualité de l'information financière sur les sociétés d'assurance et l'a distribué à tous les surintendants et à tous les ministres responsables des assurances au Canada.

Réévaluation de la couverture et des indemnités

Tous les fonds de garantie doivent réévaluer périodiquement leur système

d'indemnisation pour s'assurer que la protection financière accordée aux consommateurs demeure adéquate. Comme la SIMA ne s'était pas pliée à un tel exercice depuis une dizaine d'années, elle l'a fait en 2006. Nous avons ensuite fait part de nos constatations à toutes nos sociétés membres et à tous les surintendants des assurances au Canada. Dans le cadre de cette étude, nous avons procédé à un examen rigoureux de la couverture et des indemnités accordées par d'autres fonds de garantie en assurances IARD

dans les pays de l'OCDE. Fidèles à nos habitudes, nous avons également sondé nos membres pour savoir ce qu'ils pensaient d'éventuels changements à notre système actuel.

Cette réévaluation étant maintenant en grande partie terminée, nous pouvons dire que nous avons obtenu des résultats positifs à plusieurs égards. D'abord, notre examen a révélé que le système d'indemnisation actuel de la SIMA fonctionne bien. Nous n'avons en effet constaté aucune lacune majeure dans la protection des titulaires de police, qu'il s'agisse des catégories de risque que nous couvrons ou de la limite d'indemnisation actuelle de 250 000 \$. Hormis certains arguments en faveur d'un modeste relèvement du

Notre examen a révélé que le système d'indemnisation actuel de la SIMA fonctionne bien.

plafond d'indemnisation en assurance des biens meubles, les niveaux de protection actuels ont été jugés adéquats. Toujours selon les travaux de la SIMA, la plupart des fonds de garantie en assurances IARD ne protègent pas les grandes entreprises. Comme elles s'y connaissent davantage en souscription d'assurance et en gestion des risques, les grandes entreprises n'ont pas besoin de la même protection que les titulaires de police moins avertis, qui sont pour l'essentiel des particuliers et des propriétaires de petites entreprises. Bien qu'il y ait un large consensus parmi les membres de la SIMA concernant ces modifications de couverture, nous travaillons à établir une méthode claire et facile à appliquer pour faire la distinction entre les grandes et les petites entreprises. La SIMA

L'étude de la SIMA révèle qu'en assurances IARD, près des deux tiers des faillites survenues au Canada depuis 45 ans étaient imputables à une tarification inadéquate, à des réserves pour sinistres insuffisantes, à une croissance rapide des primes ou à une combinaison de plusieurs de ces facteurs.

compte proposer un ensemble complet de modifications aux couvertures et aux indemnités au cours du deuxième trimestre de 2007 et demander peu après l'approbation de ses membres et des autorités réglementaires.

La faillite chez les assureurs

En 2006, la SIMA a également finalisé une importante étude sur les facteurs ayant entraîné la faillite de 35 sociétés d'assurances IARD au Canada entre 1960 et 2005. Des études de ce genre avaient déjà été effectuées aux États-Unis, mais jamais au Canada. La SIMA a bénéficié de la collaboration du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) pour mener à bien ce projet. Les résultats de cette étude seront rendus publics au cours du deuxième trimestre de 2007.

L'étude de la SIMA révèle qu'en assurances IARD, près des deux tiers des faillites survenues au Canada depuis 45 ans étaient imputables à une tarification inadéquate, à des réserves pour sinistres insuffisantes, à une croissance rapide des primes ou à une combinaison de plusieurs de ces facteurs. Pour réduire l'incidence des faillites parmi les assureurs au Canada, les autorités de surveillance, de concert avec les conseils d'administration et les hauts dirigeants des sociétés d'assurance, devront s'attacher davantage à élaborer des indicateurs précurseurs de la vulnérabilité des assureurs eu égard à la tarification, aux réserves pour sinistres et à une croissance rapide. Ce faisant, elles pourront dans certains cas aplanir les difficultés avant qu'une faillite ne devienne inévitable.

La SIMA veut se munir d'une série d'études sérieuses sur les causes des faillites chez les assureurs, en tirer des enseignements et s'en servir pour réduire les risques. En fait, les causes de faillite chez les assureurs deviendront un thème récurrent qui servira de fil conducteur aux études futures de la SIMA. Nous continuerons de veiller à ce que nos sociétés membres, les autorités de surveillance et d'autres parties intéressées aient facilement accès aux résultats de nos travaux.

Communication de l'information financière

Toujours en 2006, la SIMA a adopté une position officielle à propos de la communication de l'information financière sur les sociétés d'assurance au Canada. Les pratiques à cet égard varient considérablement selon que la solvabilité d'un assureur IARD est sous surveillance fédérale ou provinciale. Le conseil d'administration de la SIMA a officiellement recommandé que tous les organismes de surveillance adoptent la norme de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) en matière de communication de l'information financière au public. Cette norme traite de l'étendue et du type d'information à fournir et du moment où elle doit être communiquée.

Des études ont montré que la transparence et la communication de données financières au public réduisent les risques d'insolvabilité et les problèmes exigeant l'intervention des organismes de surveillance.

Actuellement, le BSIF se conforme à la norme de l'AICA, mais ce n'est pas le cas dans toutes les provinces. La SIMA croit que tous les organismes de surveillance provinciaux devraient en faire autant et a fait part de sa position à tous les surintendants et ministres responsables des assurances au Canada.

La SIMA a pris position pour deux raisons. D'abord, des études ont montré que la transparence et la communication de données financières au public réduisent les risques d'insolvabilité et les problèmes exigeant l'intervention des organismes de surveillance. Ensuite, nous croyons qu'en contrepartie de la protection offerte par la SIMA en cas d'insolvabilité, *toutes* ses sociétés membres devraient être tenues de communiquer au public de l'information de base sur leur situation financière. Le conseil d'administration et la direction de la SIMA ont confiance que plusieurs provinces consentiront à appliquer la norme de l'AICA aux sociétés d'assurance qu'elles supervisent. Nous continuerons de promouvoir des améliorations à cet égard, autant parce qu'il s'agit d'une mesure peu coûteuse d'atténuation des risques que dans l'intérêt du public.

Votre conseil d'administration

La composition du conseil ne devrait pas changer en 2007, mais, après deux ans à sa présidence, je céderai ma place à M^{me} Diane Brickner de la Peace Hills Insurance Company. Je sais que M^{me} Brickner excellera à ce poste et qu'elle pourra compter sur l'appui sans réserve de tous les membres du conseil.

Ces deux années passées à la barre du conseil, pendant une période de vastes changements stratégiques pour la SIMA, ont été vraiment gratifiantes. Notre organisme est maintenant plus apte à s'acquitter de son mandat essentiel de protection des assurés au nom de ses sociétés membres. En terminant, je profite de l'occasion pour exprimer ma gratitude à mes collègues du conseil et aux membres de l'équipe de direction pour leur précieuse contribution aux activités de la SIMA. 🍁



EN TANT QUE FONDS de garantie de l'industrie canadienne des assurances IARD, la SIMA prend des mesures énergiques pour demeurer apte à protéger financièrement les assurés admissibles en cas d'insolvabilité d'un de ses membres. Cela exige une planification rigoureuse et des interventions efficaces. Pour y parvenir, la SIMA se concentre sur les enjeux prioritaires de l'industrie et s'y attaque en prenant des mesures appropriées.

Pour la période de 2007 à 2009, nous insisterons sur trois grandes priorités. En 2007, nous attacherons à réduire les risques auxquels la SIMA est exposée en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie complète de gestion des risques. Nous donnerons également suite aux résultats de la réévaluation des couvertures effectuée en 2006. En 2008, nous nous efforcerons avant tout d'améliorer les pratiques de liquidation des sociétés d'assurance. Nous examinerons la Loi sur les liquidations et les restructurations (LLR) et proposerons des modifications qui seraient bénéfiques pour nos sociétés membres et pour leurs titulaires de police. En 2009, nous chercherons des façons d'inciter davantage les assureurs à demeurer en bonne situation financière. Nous mettrons l'accent sur la

modulation des cotisations en fonction des risques et sur des allègements d'impôts sur les primes pour compenser les cotisations versées en cas d'insolvabilité d'un assureur.

La mise en place d'un cadre complet de gestion des risques est à notre sens nécessaire pour que la SIMA demeure bien préparée, tant sur les plans opérationnel que financier, à intervenir dans l'éventualité où un assureur deviendrait insolvable.

Atténuation des risques

En 2007, la SIMA bâtira sur sa force démontrée dans le domaine de la planification stratégique en se dotant officiellement d'un programme de gestion des risques. Nous travaillons à établir et à élaborer des stratégies d'atténuation des risques axées sur les facteurs qui nous menacent. Cette initiative sera au cœur des efforts de la SIMA pour être en tout temps apte à intervenir en cas d'insolvabilité.

En assurances IARD, la confiance des assurés repose sur la conviction fondamentale que les polices seront respectées et que les sinistres admissibles seront réglés. La solidité financière des assureurs est la pierre d'assise de la confiance des consommateurs. Il n'y a rien comme l'insolvabilité d'une institution financière pour miner cette confiance. La SIMA joue donc un rôle important dans l'atténuation des risques d'atteinte à la réputation des assureurs et dans le maintien de la confiance des investisseurs. En cas de faillite d'un assureur IARD, la SIMA est le dernier filet de sécurité des assurés. Nous sommes déterminés à préserver la grande confiance que les consommateurs et les entreprises nourrissent envers l'industrie canadienne des assurances IARD en offrant une protection financière aux titulaires de police.

En cas de faillite d'un assureur, une vaste couverture médiatique peut ébranler la confiance des consommateurs. L'ampleur d'une telle couverture aura une grande influence sur l'opinion publique. Depuis sa création en 1989, la SIMA a grandement contribué à apaiser

les médias quand des sociétés d'assurance sont devenues insolvable. Une analyse de la couverture médiatique depuis 1980 révèle en effet que, depuis la fondation de la SIMA, le nombre d'articles ou de reportages consacrés à l'insolvabilité des assureurs, quelle qu'en soit la taille, a chuté de 84 % par faillite. Cette baisse est d'autant plus impressionnante si l'on considère que chez les assureurs IARD, le nombre de faillites est passé de 10 entre 1980 et 1989 à 13 depuis 1989; la couverture médiatique a pourtant diminué de façon significative.

Même si la SIMA est mieux préparée que jamais à protéger les titulaires de police admissibles en cas d'insolvabilité d'une société membre, des risques de sinistres catastrophiques et de chocs financiers demeurent. La mise en place d'un cadre complet de gestion des risques est à notre sens nécessaire pour que la SIMA demeure bien préparée, tant sur les plans opérationnel que financier, à intervenir dans l'éventualité où un assureur deviendrait insolvable. Les sources de risque sont nombreuses dans l'industrie. Elles incluent les risques financiers, les risques opérationnels, les risques d'ordre juridique et réglementaire, les risques liés à la gouvernance et les risques d'atteinte à la réputation.

Les questions pouvant être prises en considération incluent les modifications à apporter à la LLR pour accélérer le processus de liquidation d'une société d'assurance insolvable (jusqu'à 15 ans dans certains cas).

La SIMA effectuera un sondage auprès de ses membres pour savoir à quels facteurs de risque elle devrait s'attaquer en priorité. Les commentaires ainsi recueillis nous permettront de parfaire notre plan de gestion des risques. Nous communiquerons les principaux éléments de notre stratégie à nos membres et aux autres parties prenantes de l'industrie dans notre rapport annuel de 2007. Cette stratégie de gestion des risques sera ensuite intégrée à nos activités annuelles de planification stratégique. En partie à la lumière des constats de notre étude *La faillite chez les assureurs*, nous effectuerons des travaux de recherche et d'analyse pour déterminer quelles mesures nous pourrions prendre pour réduire l'impact des faillites futures de nos assureurs membres.

En collaboration avec le BSIF et certains organismes provinciaux de réglementation, nous avons mis la dernière main à une étude sur les causes de faillite chez les assureurs. On y trouve notamment : une analyse des effets de la réglementation des taux sur la solvabilité des assureurs, une comparaison entre les pratiques de surveillance au Canada et les meilleures pratiques ailleurs dans le monde; une analyse des déterminants d'une solide capitalisation chez les assureurs; et une analyse de la détérioration des fonds propres des sociétés devenues insolvable. La SIMA cherchera à utiliser les résultats de cette étude pour réduire les risques auxquels elle est exposée.

Elle appliquera en outre avec plus de rigueur son modèle d'évaluation des répercussions financières et des risques (ERFR), qui lui servira à atténuer les risques et à analyser certains chocs extérieurs qui sont susceptibles de l'ébranler. Les principaux résultats des tests de tension effectués seront présentés au conseil d'administration dans le cadre de la planification de notre capacité d'intervention.

Amélioration des pratiques de liquidation

En 2008, la SIMA s'attachera en priorité à promouvoir des réformes susceptibles d'améliorer les pratiques de liquidation. Nous avons entrepris une analyse de la Loi sur les liquidations et les restructurations (LLR) dans le but de voir si une harmonisation des législations fédérale et provinciales est possible. Nous nous demanderons s'il est justifié que la LLR demeure une loi distincte de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Les questions suivantes pourraient être prises en considération :

- La législation devrait-elle laisser une plus grande marge de manœuvre pour permettre la restructuration ou la réhabilitation d'une société d'assurances IARD devenue insolvable?
- Comment pourrait-on clarifier le rôle de l'inspecteur lors de la liquidation d'une société d'assurance pour aider la SIMA à prendre part aux décisions clés?
- La LLR devrait-elle être modifiée pour faciliter la liquidation d'un conglomérat financier?
- Quelles modifications pourrait-on apporter à la LLR pour accélérer le processus de liquidation d'une société d'assurance insolvable (jusqu'à 15 ans dans certains cas)? Nous mettrions l'accent sur les modifications ayant pour effet de réduire les coûts de liquidation totaux et d'accorder une meilleure garantie financière aux ayants droit et aux créanciers.
- En quoi faudrait-il modifier les règles de fonctionnement et les processus de la SIMA à la suite des modifications qui pourraient être apportées à la LLR?

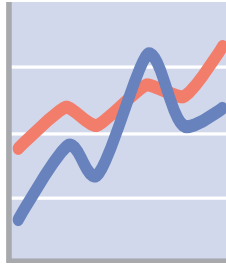
Incitation à une plus grande stabilité financière

En 2009, nous insisterons sur les mesures visant à inciter les assureurs à maintenir une bonne situation financière et à atténuer les risques moraux. Nous avons entrepris des travaux sur :

Nous avons entrepris des travaux sur la possibilité de consentir des allègements d'impôts sur les primes aux assureurs qui doivent verser des cotisations pour régler les coûts de liquidation d'un assureur en faillite.

- la possibilité de consentir des allègements d'impôts sur les primes aux assureurs qui doivent verser des cotisations pour régler les coûts de liquidation d'un assureur en faillite;
- la possibilité d'intégrer dans le système de cotisations de la SIMA une mesure du risque que représente chaque société membre en fonction de sa situation financière et de sa solvabilité;
- la réduction du risque lié à la solvabilité des sociétés d'assurance nouvellement titulaires d'un permis.

Pour terminer, je remercie les membres du conseil d'administration de la SIMA pour leurs orientations judicieuses durant le dernier exercice. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à l'équipe de professionnels de la SIMA pour leur excellent travail, dont la qualité ne se dément pas. Je remercie enfin par-dessus tout les assureurs membres de la SIMA pour leur soutien actif. En nous concentrant sur les enjeux les plus importants pour les consommateurs et pour nos membres, nous nous plaçons en bonne position pour demeurer sur la voie du succès au cours des années qui viennent. 🇨🇦

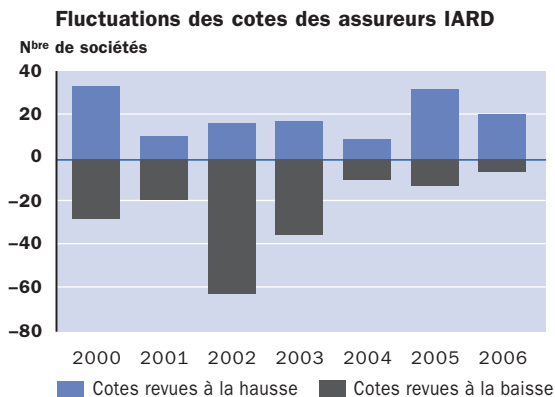


LES ASSUREURS ONT CONTINUÉ à accorder une attention particulière à la souscription en 2006 et, pour la troisième fois en autant d'années, ils ont affiché un bénéfice technique. Après une année de sinistres catastrophiques records en 2005, un répit a permis à l'industrie de demeurer en bonne situation financière. Cette stabilité facilitera les changements importants qui seront apportés au cadre comptable et réglementaire de l'industrie au cours de l'année qui vient.

Les résultats de l'industrie ont été en grande partie le reflet de la solide performance de ses différentes branches, outre l'assurance automobile. Même si, dans l'ensemble, la souscription est demeurée forte en 2006, on a constaté des signes de détérioration des taux de sinistres dans le secteur clé de l'assurance automobile. Aucune société d'assurances IARD n'a été liquidée en 2006.

Des assises solides sur lesquelles bâtir

Il y a une forte corrélation négative entre la confiance des consommateurs et l'insolvabilité (coefficient de corrélation de -80 %). Quand des entreprises font faillite, la confiance des consommateurs est ébranlée. Cette corrélation est confirmée par des données sur l'insolvabilité et sur la confiance des consommateurs provenant respectivement du Bureau du surintendant des faillites, à Industrie Canada, et de Statistique Canada. Ces données portent sur tous les secteurs d'activité, mais la SIMA considère que la corrélation devrait être encore plus forte pour les institutions financières, comme les assureurs IARD.



Source : SIMA, à partir de données des agences de notation

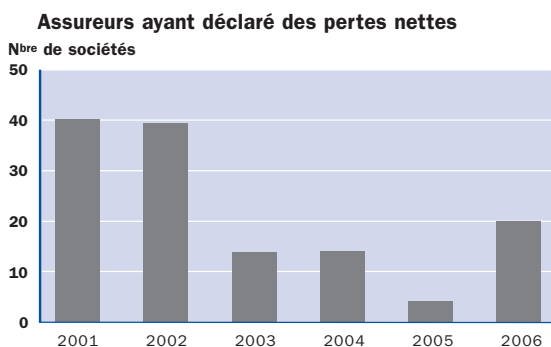
Une assurance IARD est un contrat conditionnel – le titulaire de la police paie à l'avance une prime en contrepartie de la promesse qu'il sera dédommagé si un événement inattendu survient dans l'avenir. La stabilité financière est donc un critère essentiel dans le choix d'un assureur. Rien ne peut miner davantage la confiance des consommateurs que l'insolvabilité de leur institution financière.

De bons rendements et la stabilisation du coût des sinistres depuis 2003 ont permis aux assureurs IARD de commencer à rebâtir leur capital de base, réduisant du même coup le risque qu'un assureur devienne insolvable. Par conséquent, en 2006, les cotes de stabilité financière des assureurs IARD ont

montré pour la deuxième fois en autant d'années des signes d'amélioration. En dépit de ce redressement, les cotes et la capitalisation demeurent sous les niveaux observés avant le dernier repli du cycle de souscription.

L'assurance automobile compte pour près de la moitié des primes souscrites au Canada. Les réformes adoptées dans diverses provinces, comme l'application de plafonds d'indemnisation et de franchises dans le cas des blessures mineures, semblent avoir eu un effet stabilisateur sur le coût des sinistres. Toutefois, plusieurs tendances laissent entrevoir des risques à l'horizon. En 2006, le coût des sinistres automobiles a commencé à augmenter alors que les primes ont fléchi. Les réformes sont en outre contestées devant les tribunaux, ce qui fait planer une incertitude sur le maintien à long terme de l'environnement de souscription actuel.

Même si elle est généralement en bonne position, l'industrie des assurances IARD n'est pas une industrie monolithique, les risques auxquels les assureurs sont exposés variant d'une branche



Source : SIMA, à partir de données de MSA et du BSIF

à l'autre, d'un type de clientèle à l'autre et d'une région à l'autre. Comme cette diversité le laisse deviner, il y a eu des écarts dans les résultats financiers des sociétés d'assurance, 6 % des assureurs comptant pour plus de la moitié du bénéfice net de l'industrie en 2006. Même si 2006 a été une année profitable pour l'industrie en général, plus d'une douzaine de sociétés membres ont affiché des pertes nettes, et même si la rentabilité de l'industrie demeure bonne, la tendance est à la baisse.

En ce qui concerne les facteurs de risque pour l'industrie, l'inflation de base demeure au-dessus de la cible de 2 % de

la Banque du Canada, en grande partie en raison de la vigueur du marché de l'habitation et de l'économie dans l'Ouest canadien. Elle devrait néanmoins poursuivre son ralentissement au cours de la première moitié de 2007, réduisant les risques de volatilité des taux d'intérêt. Sur les marchés financiers, les conditions sont demeurées positives en 2006, l'indice TSX ayant poursuivi sa progression au cours de l'année.

Changements aux normes comptables et aux exigences réglementaires

Des changements aux normes comptables internationales ont été adoptés au Canada. Leur mise en œuvre et l'harmonisation subséquente des exigences réglementaires en matière d'information financière comportent certains défis pour l'industrie.

Du côté de la réglementation, on se propose entre autres de modifier les exigences de capital imposées aux assureurs. En 2006, les autorités canadiennes de réglementation ont finalisé leur examen du test du capital minimal et du test de suffisance de l'actif des succursales (TCM/TSAS). Adoptées en 2003, ces normes sur les fonds propres à risque s'appliquent respectivement aux sociétés canadiennes et aux succursales de sociétés d'assurance étrangères. Les autorités ont conclu que ces tests produisent les résultats attendus, mais qu'il y aurait lieu d'apporter certains ajustements au traitement des montants exigibles des réassureurs non

agréés et au traitement des investissements dans les filiales d'institutions financières réglementées. De plus, pour se plier à de nouvelles normes comptables, l'industrie doit apporter des modifications considérables à ses obligations d'information financière. Ces modifications entreront en vigueur en 2007.

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a ajouté un nouveau chapitre au *Manuel de l'ICCA* – le chapitre 3855 (Instruments financiers – comptabilisation et évaluation), qui instaure de nouvelles normes comptables s'appliquant aux instruments financiers et un nouvel état financier pour le résultat étendu. Ces changements obligeront les assureurs à séparer leurs actifs financiers en trois catégories : *détenus jusqu'à leur échéance* (valeur comptable), *disponibles à la vente* (actifs évalués à leur juste valeur, les gains/pertes non réalisés étant comptabilisés comme fonds propres, dans les autres éléments du revenu étendu) ou *détenus à des fins de transaction* (variations de la valeur comptable comptabilisées dans l'état des résultats).

Ces nouvelles normes comptables devraient poser quatre défis à l'industrie :

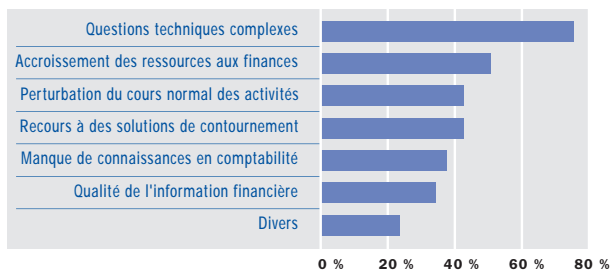
- disparité dans le traitement des actifs et des passifs, particulièrement quand les actifs sont disponibles à la vente et que les variations des gains/pertes non réalisés sont comptabilisées directement dans le bilan, ce qui risque de produire une disparité comptable dans l'état des résultats;
- dans la mesure où les actifs investis sont déclarés à leur juste valeur, risque de plus grande volatilité;
- plus grande volatilité du passif au titre des sinistres non réglés;
- accroissement du risque lié à l'information financière.

Bien que ces modifications comptables ne changent en rien la réalité économique sous-jacente d'une institution, elles devraient déboucher sur des états financiers qui reflètent plus fidèlement l'évolution de sa situation économique. Ainsi, les fluctuations de taux d'intérêt ou les la valeur des titres boursiers entraîneront immédiatement des variations de la valeur de nombreuses composantes des actifs financiers. Il peut également y avoir des fluctuations dans la valeur du passif au titre des sinistres. Si les variations de la valeur des actifs et des passifs ne se compensent pas totalement, il y aura volatilité. Comme les résultats du TCM/TSAS s'appuient sur la valeur des actifs et des passifs sous-jacents, les ratios des fonds propres à risque des assureurs devraient être plus volatils.

Dans l'ensemble, l'utilisation accrue des justes valeurs pour les actifs *disponibles à la vente* et *détenus à des fins de transaction* risque d'entraîner une plus grande volatilité dans les états des résultats et les bilans des sociétés d'assurances IARD. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada a émis une ligne directrice sur les questions de fiabilité à l'intention des assureurs IARD ayant recours à l'option de la juste valeur offerte aux termes des nouvelles normes comptables. Ceux-ci devront utiliser des mesures fiables et se doter de politiques rigoureuses de gestion des risques.

À court terme, l'application des nouvelles normes comptables devrait se traduire par un accroissement du risque lié à l'information financière, particulièrement dans le cas des plus petits assureurs. Dans le cadre d'un sondage effectué en 2006 par KPMG auprès de sociétés

Sources d'accroissement du risque lié à l'information financière



Source : KPMG, Implementing IFRS in the Insurance Industry. Observations and Lessons for the future, novembre 2006.

d'assurance du Royaume-Uni, les deux tiers des répondants ont signalé une augmentation du risque lié à l'information financière, en grande partie en raison de la complexité de l'application de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* dans la préparation des états financiers.

Les Normes internationales d'information financière (normes IFRS) comportent de nouvelles exigences importantes relatives à l'information. Une plus grande attention sera accordée à la qualité de la souscription, aux bénéficiaires et à la gestion des risques au sein de

l'industrie des assurances IARD. Cette nouvelle norme est encore en cours d'élaboration, mais la version finale sera vraisemblablement différente des pratiques comptables et actuarielles qui ont actuellement cours au Canada relativement au passif des assureurs IARD. Dans la mesure où l'actualisation du passif des assureurs fait partie de la nouvelle norme, l'industrie canadienne sera en bonne position, car elle aura depuis peu adopté ce changement important.

On s'attend à ce que d'autres changements aux normes internationales aient un impact sur l'industrie des assurances IARD. Par exemple, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) a adopté une norme sur la gestion de l'actif-passif (*Standard on Asset Liability Management*) et a publié une ébauche de cadre commun pour l'évaluation de la solvabilité des assureurs (*Common Structure for the Assessment of Insurer Solvency*). En ce qui a trait à la présentation de l'information financière, le document sur le cadre commun stipule que des exigences financières fondées sur le risque ne seront efficaces que si un assureur se conforme aux exigences d'une saine gouvernance, aux règles de conduite sur le marché et à son obligation publique de rendre des comptes.

Le Conseil des normes comptables (CNC) a en outre préparé un exposé-sondage dans lequel il propose d'adopter les dispositions relatives à la continuité de l'exploitation de la norme IFRS IAS 1, *Présentation des états financiers*. Le CNC veut ainsi appuyer le projet sur la continuité de l'exploitation du Conseil des normes de vérification et de certification. Ce projet a pour objectif d'orienter les vérificateurs quand ils doivent déterminer si des événements ou des conditions sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'une entité de poursuivre ses activités.

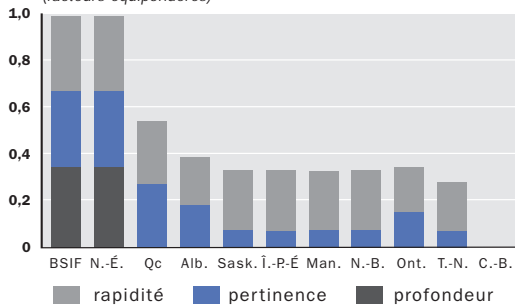
Avantages d'une meilleure communication de l'information

Bon nombre des changements comptables et réglementaires proposés en 2006 ont été mis de l'avant parce qu'une meilleure communication de l'information financière et des rapports financiers de plus grande qualité sont réputés être avantageux tant pour les consommateurs que pour les assureurs. Des études ont en effet montré que la transparence et la communication d'information financière au public contribuent à réduire les risques d'insolvabilité et de difficultés financières. La communication de l'information financière permet à la direction et aux organismes de surveillance détecter rapidement d'éventuels problèmes. Elle crée en outre des pressions sur le marché qui incitent les institutions financières à s'attaquer aux problèmes plus rapidement. Tant au Canada qu'à l'étranger, l'expérience nous enseigne que les sociétés qui ne sont pas soumises à une obligation d'information publique stricte tardent à agir, ce qui se traduit au bout du compte par un processus de liquidation plus coûteux pour les consommateurs. Dans le contexte des fonds de garantie, l'expérience de la SIMA montre que les coûts de liquidation sont plus élevés – parfois deux fois plus – quand les assureurs insolubles ne sont soumis qu'à des obligations d'information minimales, voire inexistantes.

La plupart des études montrent qu'il y a un lien entre la transparence et la reddition de comptes, et entre la reddition de comptes et un certain nombre de retombées bénéfiques comme une saine gouvernance, une plus grande efficacité des marchés et des risques d'insolvabilité moindres. Tous ces facteurs contribuent à alimenter la confiance envers l'industrie des assurances IARD. De plus, on associe une information de qualité supérieure à un plus grand intérêt des investisseurs et des analystes, à une plus grande liquidité sur les marchés boursiers et, surtout, pour une industrie capitalistique comme celle de l'assurance, à un coût plus avantageux du capital.

Indice de transparence et de disponibilité des données

(facteurs équipondérés)



Source : SIMA

Conformément à ces principes, le BSIF fournit des données financières globales sur son site Web. En 2006, le BSIF a amélioré l'accès public à un jeu plus complet de données financières sur les assureurs. Ces données sont accessibles sans frais. Par comparaison, la plupart des provinces ne font pas aussi bonne figure que le BSIF en matière d'information du public et ne respectent pas les recommandations de l'AICA (principe fondamental ICP 26).

Cette lacune dans la communication de l'information à l'échelle provinciale touche actuellement environ 60 assureurs IARD. Bien que cette soixantaine d'assureurs représentent environ le tiers des sociétés actives sur le marché canadien, ils comptent pour moins du tiers des primes totales. La SIMA a élaboré un « indice de disponibilité des données » qui attribue une pondération égale à chacun des trois éléments

suiuants : la rapidité de communication, la pertinence et la profondeur des données financières fournies par les surintendants. Cet indice révèle des différences notables entre les organismes de surveillance fédéral et provinciaux en matière de communication de l'information sur les assureurs.

Dans la plupart des cas, le problème vient du fait que la législation sur les assurances ne reconnaît pas explicitement la communication d'information et la transparence comme des pratiques judicieuses pour promouvoir la stabilité sur le marché des assurances. De plus, les surintendants des assurances n'ont peut-être ni le mandat ni les ressources pour imiter le BSIF. Il est toutefois encourageant de constater que plusieurs sociétés d'assurance de compétence provinciale diffusent volontairement de l'information sur leurs activités en participant à divers rapports statistiques.

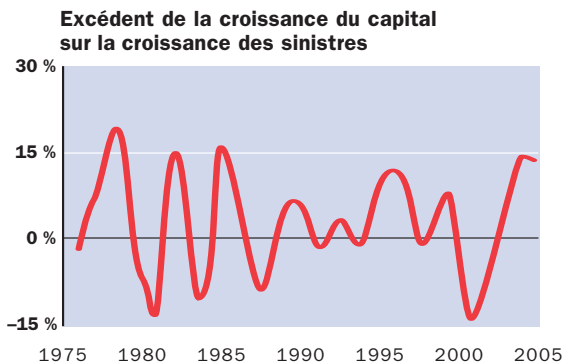
Perspectives

Dans l'ensemble, de belles perspectives s'offrent à l'industrie des assurances IARD pour 2007. Il y a toutefois des risques à l'horizon. Les assureurs sont moins nombreux à

déclarer un bénéfice technique. Des incertitudes sur le marché de l'assurance automobile et les catastrophes naturelles sont les risques les plus immédiats qui planent sur la solvabilité des assureurs en 2007. Les risques économiques et les risques liés aux marchés financiers, compte tenu particulièrement des nouvelles dispositions sur la juste valeur, sont également des sources de problèmes potentiels dans l'éventualité d'un ralentissement sur les marchés américain et canadien.

Néanmoins, en 2007, la capitalisation de l'industrie devrait poursuivre sa remontée vers les niveaux observés avant le dernier repli de l'industrie. En dépit d'une légère

augmentation du nombre de sociétés ayant enregistré des pertes, la plupart des assureurs continuent d'afficher de bons revenus de souscription et de placement, de sorte que les bénéfices non répartis continueront d'alimenter la croissance du capital. 🇨🇦



Source : SIMA, à partir de donnée du BAC



KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 3300 Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Toronto ON M5L 1B2

Telephone (416) 777-8500
Fax (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Nous avons vérifié l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À notre avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 14 février 2007

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière (suite)

Au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date, avec chiffres correspondants de l'exercice 2005
(en milliers de dollars)

| | 2006 | | | | 2005 | | | |
|--|-------------------------|-----------------------|----------------------|------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|------------------|
| | Fonds de fonctionnement | Fonds d'indemnisation | Fonds de liquidation | Total | Fonds de fonctionnement | Fonds d'indemnisation | Fonds de liquidation | Total |
| Solde des fonds – Début de l'exercice | 1 669 \$ | 37 091 \$ | 6 428 \$ | 45 188 \$ | 1 549 \$ | 35 913 \$ | 24 569 \$ | 62 031 \$ |
| Cotisations des membres | 1 039 | – | – | 1 039 | 987 | – | – | 987 |
| Revenus de placement | 61 | 1 519 | 486 | 2 066 | 40 | 1 180 | 665 | 1 885 |
| Financement provenant des liquidations et autres | 223 | – | – | 223 | 317 | – | – | 317 |
| Dividendes de liquidation | – | – | 4 425 | 4 425 | – | – | 1 803 | 1 803 |
| | 2 992 | 38 610 | 11 339 | 52 941 | 2 893 | 37 093 | 27 037 | 67 023 |
| Réclamations et frais | – | – | 1 929 | 1 929 | – | – | 727 | 727 |
| Remboursement des primes non acquises | – | – | – | – | – | – | 1 | 1 |
| Frais d'administration | 1 294 | 2 | – | 1 296 | 1 224 | 2 | – | 1 226 |
| Remboursements aux membres (note 5) | – | – | – | – | – | – | 19 881 | 19 881 |
| Solde des fonds – Fin de l'exercice | 1 698 \$ | 38 608 \$ | 9 410 \$ | 49 716 \$ | 1 669 \$ | 37 091 \$ | 6 428 \$ | 45 188 \$ |
| Composition du solde des fonds : | | | | | | | | |
| Espèces et dépôts à terme (note 6) | 73 \$ | 14 568 \$ | 10 822 \$ | 25 463 \$ | 392 \$ | 12 268 \$ | 17 063 \$ | 29 723 \$ |
| Obligations (note 6) | – | 23 454 | – | 23 454 | – | 23 433 | – | 23 433 |
| Intérêts courus | 1 | 586 | 37 | 624 | 12 | 273 | 27 | 312 |
| Virements interfonds | 1 613 | – | (1 613) | – | 1 332 | 1 117 | (2 449) | – |
| Cotisations des membres facturées et à recevoir | 2 | – | – | 2 | – | – | – | – |
| Dividendes à recevoir | – | – | 1 461 | 1 461 | – | – | 429 | 429 |
| Autres débiteurs | 95 | – | – | 95 | 53 | – | – | 53 |
| | 1 784 | 38 608 | 10 707 | 51 099 | 1 789 | 37 091 | 15 070 | 53 950 |
| Créditeurs | 86 | – | 569 | 655 | 120 | – | 1 851 | 1 971 |
| Remboursements à verser aux membres (note 5) | – | – | 728 | 728 | – | – | 6 791 | 6 791 |
| Solde des fonds – Fin de l'exercice | 1 698 \$ | 38 608 \$ | 9 410 \$ | 49 716 \$ | 1 669 \$ | 37 091 \$ | 6 428 \$ | 45 188 \$ |

Voir les notes afférentes à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière.

Au nom du conseil d'administration :



Kevin McNeil, administrateur



Earl McGill, administrateur

Au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (« SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police dans l'éventualité où un assureur IARD membre devenait insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et tous les assureurs IARD appartenant à un gouvernement (sauf ceux qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées. La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres.

1. Mode de présentation

Le présent état financier est établi selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés, selon laquelle les activités du fonds de fonctionnement, du fonds d'indemnisation et des fonds de liquidation des sociétés d'assurance suivantes sont présentées séparément :

Advocate General Insurance Company (« Advocate »)
Ontario General Insurance Company (« Ontario General »)
Canadian Universal Insurance Company (« Canadian Universal »)
Beothic General Insurance Company (« Beothic »)
Hiland Insurance Company (« Hiland »)
Maplex Insurance Company (« Maplex »)
GISCO, La Compagnie d'Assurances (« GISCO »)
Reliance Insurance Company (« Reliance »)
Canadian Millers' Mutual Insurance Company
(« Canadian Millers »)
Markham General Insurance Company (« Markham General »)

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information significative supplémentaire.

Le présent état financier ne tient pas compte de l'actif, du passif ou des activités des sociétés membres en liquidation.

2. Principales conventions comptables

Le présent état financier a été préparé en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Sa préparation oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les revenus et les dépenses comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de l'état financier. Les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Voici les principales conventions comptables :

- a) Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation. Elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est basé sur les flux de trésorerie projetés résultant de l'actif, sur le règlement des réclamations et sur les dépenses estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doit être modifié de façon importante. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation

correspond à l'estimation des coûts de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

- b) Les créiteurs incluent les indemnités que, d'après les estimations de la direction, la Société devra verser à la suite de la liquidation. Ces estimations sont prises en compte par la direction après analyse des estimations du liquidateur. Les créiteurs incluent également les frais d'administration courants, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- c) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme dont l'échéance est de moins de un an sont comptabilisés au coût d'origine. Les placements à long terme dans des instruments financiers portant intérêt que la Société prévoit conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. Quand une diminution de la juste valeur n'est pas considérée temporaire, la perte de valeur est comptabilisée immédiatement. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- d) Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les revenus quand elles sont exigibles.
- e) Les dividendes de liquidation sont pris en compte sur réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont comptabilisés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.
- f) En ce qui concerne les virements interfonds, les intérêts interfonds sont calculés aux taux courants du marché pour chaque fonds.
- g) Une partie des frais de bureau et d'administration du fonds de fonctionnement est répartie entre les fonds de liquidation des sociétés membres en liquidation en fonction des coûts que la direction estime imputables à chaque liquidation.
- h) Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine moins les amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Aux 31 décembre 2006 et 2005, les immobilisations acquises par la Société étaient entièrement amorties.
- i) La SIMA est un organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts sur le revenu dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

3. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation entourant les fonds d'administration générale et les fonds de liquidation :

a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée. Au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2006, la Société a prélevé à ce titre 1 039 439 \$ auprès de ses membres (987 200 \$ en 2005).

b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. Les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation en 1998 en versements égaux annuels payables sur une période de trois ans s'échelonnant entre 1998 et 2000.

c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été émise le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la SIMA pour Markham General s'élèvent à 15 900 000 \$. Aucune cotisation n'a été perçue en 2006 pour couvrir le montant total dont la Société prévoit avoir besoin. En novembre 2006, le conseil d'administration a approuvé une cotisation générale supplémentaire de 7 000 000 \$ à prélever au cours du premier trimestre de 2007. Les sociétés membres ont été avisées de cette cotisation en novembre 2006 afin qu'elles puissent l'inclure dans leurs états financiers. De cette cotisation supplémentaire, environ 5 000 000 \$ seront puisés dans des dividendes disponibles (provenant de l'actif de Maplex General Insurance Company) et crédités au titre de la cotisation exigible pour Markham General. À ce jour, les indemnités versées par le liquidateur atteignent 15 558 957 \$. Des dividendes de liquidation de 1 461 422 \$ ont été touchés jusqu'ici, et la totalité de ce montant a été comptabilisée en 2006 et reçue en janvier 2007.

d) Fonds de Canadian Millers

Une ordonnance de mise en liquidation a été émise le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la SIMA a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et l'indemnisation des réclamants. Des dividendes de liquidation de 2 611 287 \$ ont été reçus jusqu'ici, dont 74 179 \$ ont été comptabilisés en 2006. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 4 429 002 \$.

e) Fonds de Reliance

Une ordonnance de mise en liquidation a été émise le 3 décembre 2001. Il s'agit d'une société exerçant ses activités à titre de filiale. Le liquidateur, avec le consentement du tribunal, continue d'assurer l'exploitation de l'entreprise. La liquidation ne devrait pas donner lieu à une insuffisance de fonds nécessitant l'intervention financière de la SIMA. Aux termes de l'entente intervenue entre la SIMA et le liquidateur, tous les paiements admissibles effectués par le liquidateur sont considérés comme un prêt du liquidateur à la SIMA. Le liquidateur peut exiger le remboursement de ces paiements, y compris les intérêts, auquel cas la SIMA aura 90 jours pour s'exécuter. La direction et le liquidateur sont d'avis qu'il est peu probable que ce cas nécessite l'intervention financière de la SIMA. Au 31 décembre 2006, les indemnités versées par la Société au titre des réclamations admissibles en vertu de cette entente totalisaient 22 950 733 \$ (note 3 m)).

f) Fonds de GISCO

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 4 300 707 \$. La Société a récupéré jusqu'ici des dividendes de liquidation totaux de 2 500 000 \$.

g) Fonds de Maplex

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 16 109 713 \$, dont 2 890 066 \$ en 2006. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totalisant 23 477 513 \$.

h) Fonds de Hiland

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la SIMA, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. Jusqu'ici, la Société a touché des dividendes de liquidation de 4 354 500 \$. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 710 962 \$ et contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 6 600 946 \$.

i) Fonds de Beothic

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la SIMA a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé mais non facturé de 1 488 788 \$ et contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 1 949 517 \$.

j) Fonds de Canadian Universal

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La SIMA a réglé plusieurs réclamations et obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre réclamation

k) Fonds d'Ontario General

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre réclamation.

l) Fonds d'Advocate

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des réclamations réglées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. La Société a réglé toutes les réclamations et touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 44 037 846 \$.

m) Solde négatif des fonds de liquidation

Le fonds de liquidation de Reliance affichait un déficit de 115 709 \$ au 31 décembre 2006. La direction s'attend à ce la SIMA puisse recouvrer dans l'actif de l'assureur des dépenses d'un montant supérieur à ce solde négatif.

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et de la situation financière (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

(Montants en milliers de dollars dans les tableaux)

4. Fonds de liquidation

Le tableau suivant résume les résultats et l'évolution des soldes et de la situation financière des fonds affectés à des fins particulières :

| | Remboursement des dividendes de liquidation | Canadian Millers | Reliance | GISCO | Maplex | Hiland | Beothic | Canadian Universal | Ontario General | Advocate | Markham General | Total |
|--|---|---------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|-----------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| Solde du fonds - Début de l'exercice | (36) \$ | 375 \$ | (112) \$ | 548 \$ | 2 621 \$ | 463 \$ | 151 \$ | 706 \$ | 200 \$ | 1 512 \$ | - | 6 428 \$ |
| Revenus de placements | 82 | 36 | - | 29 | 124 | 20 | - | 25 | 7 | 49 | 114 | 486 |
| Dividendes de liquidation | - | 74 | - | - | 2 890 | - | - | - | - | - | 1 461 | 4 425 |
| | 46 | 485 | (112) | 577 | 5 635 | 483 | 151 | 731 | 207 | 1 561 | 1 575 | 11 339 |
| Réclamations réglées | - | 105 | - | 220 | - | - | - | - | - | - | 2 868 | 3 193 |
| Réduction des créiteurs au titre des réclamations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (1 582) | (1 582) |
| Frais | 15 | 80 | 3 | 24 | 41 | 18 | - | 1 | - | 5 | 131 | 318 |
| Solde du fonds - Fin de l'exercice | 31 \$ | 300 \$ | (115) \$ | 333 \$ | 5 594 \$ | 465 \$ | 151 \$ | 730 \$ | 207 \$ | 1 556 \$ | 158 \$ | 9 410 \$ |
| Composition du solde des fonds : | | | | | | | | | | | | |
| Espèces et dépôts à terme | 1 019 \$ | 452 \$ | - | 738 \$ | 4 807 \$ | 617 \$ | 115 \$ | 782 \$ | 213 \$ | 1 076 \$ | 1 003 \$ | 10 822 \$ |
| Intérêts courus | 4 | 1 | - | 3 | 14 | 2 | - | 2 | 1 | 3 | 7 | 37 |
| Virements interfonds | (264) | (153) | (115) | (387) | 862 | (36) | 36 | (54) | (7) | 477 | (1 972) | (1 613) |
| Dividendes à recevoir | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 461 | 1 461 |
| | 759 | 300 | (115) | 354 | 5 683 | 583 | 151 | 730 | 207 | 1 556 | 499 | 10 707 |
| Créiteurs | - | - | - | 21 | 89 | 118 | - | - | - | - | 341 | 569 |
| Remboursements à verser aux membres (note 5) | 728 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 728 |
| Solde du fonds - Fin de l'exercice (note 3 m)) | 31 \$ | 300 \$ | (115) \$ | 333 \$ | 5 594 \$ | 465 \$ | 151 \$ | 730 \$ | 207 \$ | 1 556 \$ | 158 \$ | 9 410 \$ |

5. Remboursement des sociétés membres

Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé le remboursement à ses membres de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouvrés et qui provenaient de l'actif des assureurs insolubles suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.

Au 31 décembre 2006, la SIMA avait versé 19 152 638 \$ du montant total autorisé aux fins de distribution. Les sociétés membres ont demandé une autre tranche de 249 785 \$ qui devrait leur être versée en 2007. En ce qui concerne le montant résiduel de 478 097 \$, la SIMA prévoit de verser 331 010 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 147 087 \$ représente des remboursements non réclamés dont la SIMA s'attache actuellement à établir la propriété.

6. Placements

a) Valeur comptable et juste valeur

| | 2006 | | 2005 | |
|------------------------------|---------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Espèces et dépôts à terme | 25 463 \$ | 25 864 \$ | 29 723 \$ | 29 723 \$ |
| Obligations | 23 454 | 23 393 | 23 433 | 23 919 |
| Total | 48 917 \$ | 49 257 \$ | 53 156 \$ | 53 642 \$ |

La juste valeur des placements est établie en fonction des cours du marché.

b) Taux d'intérêt effectifs, risque de taux et risque de crédit

(i) Encaisse et dépôts à terme

La valeur comptable totale de ces placements s'élève à 25 463 \$ (29 723 \$ en 2005). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans au plus un an dans un pool d'actifs institutionnel. Ces montants incluent des certificats de dépôt à terme totalisant 3 500 \$ (5 692 \$ en 2005) dont l'échéance est de plus de un an. Les taux d'intérêt effectifs de ces titres allaient de 2,91 % à 3,52 % en 2006 (de 2,40 % à 3,78 % en 2005).

(ii) Obligations

| | Durée avant l'échéance | | | 2006 | | 2005 | |
|------------------------|------------------------|------------------|---------------|-------------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | Moins de 1 an | 1 - 5 ans | Plus de 5 ans | Valeur comptable totale | Taux effectifs | Valeur comptable totale | Taux effectifs |
| Gouvernement du Canada | 6 661 \$ | 9 320 \$ | - | 15 981 \$ | 3,02 % à 6,48 % | 19 366 \$ | 3,02 % à 6,48 % |
| Sociétés | - | 7 473 \$ | - | 7 473 \$ | 3,43 % à 4,22 % | 4 067 \$ | 3,43 % à 4,22 % |
| | 6 661 \$ | 16 793 \$ | | 23 454 \$ | 3,02 % à 6,48 % | 23 433 \$ | 3,02 % à 6,48 % |

7. Frais d'administration

| | 2006 | 2005 |
|--|-----------------|-----------------|
| Fonds de fonctionnement : | | |
| Salaires et charges sociales | 574 \$ | 548 \$ |
| Recherche et honoraires de consultants | 222 | 192 |
| Bureaux | 112 | 109 |
| Charges diverses | 61 | 76 |
| Frais de justice | 74 | 71 |
| Déplacements | 59 | 58 |
| Jetons de présence dépenses des administrateurs | 56 | 44 |
| Services de secrétariat et de comptabilité de la Société | 43 | 43 |
| Mobilier et équipement | 34 | 25 |
| Téléphone et poste | 24 | 25 |
| Impression et fournitures | 19 | 22 |
| Assurance | 13 | 7 |
| Frais bancaires | 3 | 4 |
| | 1 294 \$ | 1 224 \$ |
| Fonds d'indemnisation | | |
| Charges de placements interfonds | 2 \$ | 2 \$ |

8. Capacité de cotisation

La SIMA a la possibilité de percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2005) des primes souscrites couvertes, qui se sont élevées à environ 504 000 000 \$ en 2006 (500 000 000 \$ en 2005). À la suite de l'accord de prêt conclu avec le liquidateur de Reliance (note 3 e)), un montant de 25 000 000 \$ (25 000 000 \$ en 2005) de cette capacité de cotisation est réservé pour couvrir d'éventuelles obligations pouvant découler de la liquidation de Reliance.

9. Charges de location

La Société a signé un bail de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2007 pour la location de ses bureaux. Le loyer est de 49 929 \$ par année.

10. Passif éventuel

La Société est, à l'occasion, partie à des poursuites pour pertes, dommages et coûts que les parties demandereses prétendent avoir subis. La direction est d'avis que la Société n'aura pas à assumer de pertes ou de dépenses importantes relativement à ces poursuites. La Société a également un passif éventuel en vertu d'un accord de prêt conclu avec le liquidateur d'une société membre en voie de liquidation (note 3 e)).

11. Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les placements se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.

Assurance ACE INA
Corporation d'Assurances Affiliated FM
Alberta Motor Association Insurance Company
Compagnie d'Assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U.
Allstate, Compagnie d'Assurance
Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
Alpha, Compagnie d'Assurances Inc.
American Bankers Compagnie d'Assurances Générales de la Floride
La Compagnie d'Assurances Home L'Américaine
Compagnie d'Assurance American Road
Antigonish Farmers Mutual Insurance Company
Arch Insurance Company
Les Assurances Ascentus Ltée
Aspen Insurance UK Ltd.
Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal
Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec
Atlantic Insurance Company Limited
Avemco Insurance Company
Aviation and General Insurance Company
Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
Aviva International Insurance Limited
AXA Assurances Agricoles Inc.
AXA Assurances Inc.
AXA Corporate Solutions Assurance
AXA Assurances générales
AXA Assurances (Canada)
AXA Pacifique Compagnie d'Assurance

BCAA Insurance Corporation
Compagnie d'assurance Belair Inc.
Compagnie d'Assurance Berkley
British Aviation Insurance Company Limited
British Columbia Life & Casualty Company

CAA Insurance Company (Ontario)
Canadian Direct Insurance Inc.
Canadian Farm Insurance Corporation
Canadian Northern Shield Insurance Company
Canassurance Compagnie d'Assurances Générales Inc.

La Capitale Assurances Générales Inc.
Centennial Compagnie d'Assurances
Certas direct, compagnie d'assurances
Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machinerie du Canada
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
Clare Mutual Insurance Company
Coachman Insurance Company
Compagnie d'assurances commerce et industrie du Canada
Compagnie d'assurances Commonwealth
Constitution du Canada, Compagnie d'Assurance
Compagnie d'assurance Continental Casualty
Compagnie d'assurance générale Co-operators
Compagnie d'assurance Cosesco
Compagnie d'assurance générale CUMIS

Compagnie d'assurance Daimler Chrysler
Desjardins Assurances Générales Inc.
Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada
Compagnie d'Assurances Eagle Star Limitée
Société des Assurances Ecclésiastiques
Échelon, Compagnie d'Assurances Générales
Economical, compagnie mutuelle d'assurance
Electric Insurance Company
Compagnie d'Assurances Élite
Employers Reinsurance Corporation
Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau
L'Entraide Assurance
L'Équitable, Compagnie d'Assurances Générales
La Compagnie d'Assurance Everest du Canada

Factory Mutual Insurance Company
FCT Insurance Company Limited
Compagnie d'assurance Fédérale
La Federated, compagnie d'assurances du Canada
La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada
Fenchurch General Insurance Company

| | |
|--|--|
| First Canadian Insurance Corporation | Les Souscripteurs du Lloyd's |
| First Canadian Title | Compagnie canadienne d'assurances générales Lombard |
| Fortress Insurance Company | Compagnie d'assurance Lombard |
| Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord | London et Midland Compagnie d'Assurance Générale |
| GCAN Insurance Company | La Compagnie d'Assurance Lumbermen's Mutual Casualty |
| General Reinsurance Corporation | |
| Germania Mutual Insurance Company | Markel Compagnie d'Assurance du Canada |
| GMS Insurance Inc. (Group Medical Services) | Max Canada Insurance Company |
| Gold Circle Insurance Company | Mennonite Mutual Fire Insurance Company |
| Gore Mutual Insurance Company | Mennonite Mutual Insurance Company (Alberta) Ltd. |
| La Compagnie d'assurance et de garantie Grain | Metro General Insurance Corporation Ltd. |
| Compagnie d'Assurance Great American | Millennium Insurance Corporation |
| Compagnie d'Assurance Great American de New York | La compagnie d'assurance Missisquoi |
| Le Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'Assurance | Compagnie d'Assurance Mitsui Sumitomo Limitée |
| | La Compagnie d'Assurance Motors |
| Hanover Insurance Company | Réassurance Munich Amérique, Inc. |
| Compagnie d'Assurance Incendie Hartford | The Mutual Fire Insurance Company of British Columbia |
| Highlands Insurance Company | La Mutuelle d'Église de l'Inter-Ouest |
| Hutterian Brethern Mutual Insurance Corporation | |
| | National Liability & Fire Insurance |
| ICAROM Public Limited Company | NIPPONKOA, Compagnie d'Assurance, Limitée |
| Industrial Alliance Pacific General Insurance Corporation | La Nord-Américaine, Première Compagnie d'Assurance |
| L'Industrielle Alliance, Compagnie d'Assurances Générales | La Nordique, Compagnie d'assurance du Canada |
| Compagnie d'assurance ING du Canada | North American Specialty Insurance Company |
| ING Novex Compagnie d'assurance du Canada | The North Waterloo Farmers Mutual Insurance Company |
| Innovassur, Assurances Générales Inc. | |
| Innovative Insurance Corporation | Old Republic Insurance Company of Canada |
| Insurance Company of Prince Edward Island | Omega General Insurance Corporation |
| Insurance Corporation of British Columbia | Optimum Assurance Agricole Inc. |
| | Optimum Société d'Assurance Inc. |
| La compagnie d'assurances Jevco | Optimum West Insurance Company |
| Jewelers Mutual Insurance Company | |
| | PAFCO Insurance Company |
| The Kings Mutual Insurance Company | Peace Hills General Insurance Company |
| Kingsway Compagnie d'Assurance Générale | Pearl Assurance Public Limited Company |
| | La Personnelle, assurances générales Inc. |
| Compagnie d'assurances générales Legacy | La Personnelle, compagnie d'assurances |
| Compagnie d'Assurance Liberté du Canada | |

Perth, Compagnie d'Assurance
Pictou County Farmers' Mutual Fire
Insurance Company
Pilot Insurance Company
Pool Insurance Company
Portage La Prairie Mutual Insurance Company
Premier Insurance Company
Prince Edward Island Mutual Insurance
Company
Progressive Casualty Insurance Company
Promutuel Gaspésie-Les Îles, Société mutuelle
d'assurance générale
Promutuel Réassurance
Promutuel Témiscouata
Protectrice, société d'assurance
Compagnie d'assurance Providence
Washington

Compagnie d'Assurance du Québec

Compagnie d'Assurance Générale RBC
Compagnie d'assurance voyage RBC
RCA Indemnity Corporation
Red River Valley Mutual Insurance Company
Reliance Insurance Company
Royal & Sun Alliance du Canada,
société d'assurances

S & Y Insurance Company
Safety National Casualty Corporation
Saskatchewan Motor Club
Saskatchewan Mutual Insurance Company
Scotia Générale, compagnie d'assurance
Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée
Seaton Insurance Company
SecuriCan General Insurance
Compagnie d'Assurance Sécurité de Hartford
Sécurité Nationale compagnie d'assurance
Sentry Insurance
SGI Canada
SGI Canada Insurance Services Ltd.
Assurances Sompo du Japon Inc.
La Souveraine, Compagnie d'Assurance
Générale
SSQ, Société d'Assurances Générales Inc.
La Compagnie d'Assurance Saint Paul

State Farm Fire and Casualty Company
State Farm Mutual Automobile
Insurance Company

T.H.E. Insurance Company
TD assurance directe inc.
Compagnie d'assurances générales TD
Compagnie d'assurance habitation et auto TD
La compagnie d'assurance Temple
Société d'Assurance TIG
Tokio Maritime & Nichido Incendie
Compagnie d'Assurances Ltée
Compagnie d'Assurance Traders Générale
Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada
Trans Global Insurance Company
La Compagnie Travelers Garantie du Canada
Travelers, Compagnie d'indemnité
Trisura Guarantee Insurance Company
TTC Insurance Company Limited

UAP-New Rotterdam Insurance
Company N.V.
Unifund, compagnie d'assurance
L'Union Canadienne, compagnie d'assurances
L'Unique Assurances Générales Inc.
United General Insurance Corporation
Compagnie d'Assurance Mutuelle Utica

Virginia Surety Company Inc.

Waterloo, Compagnie d'Assurance
Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa
Western Assurance Company
Westland Insurance Company

XL Insurance Company Ltd.
Réassurance XL Amérique Inc.

York Fire and Casualty Insurance Company

Compagnie d'Assurance Zenith
Zurich Compagnie d'Assurances

Conseil d'administration 2006

Kevin McNeil

Président du conseil

Président et chef de la direction,
Gore Mutual Insurance Company

Lea Algar

Présidente du conseil,
Service de conciliation en assurances
de dommages

Diane Brickner

Vice-présidente du conseil

Présidente,
Peace Hills General Insurance Company

George Cooke

Président et chef de la direction,
Compagnie d'assurance générale
Dominion du Canada

Paul Kovacs

Président et directeur général,
SIMA

Igal Mayer

Président et chef de la direction,
Aviva, Compagnie d'Assurance
du Canada

Earl McGill

*Ancien surintendant des assurances
du Manitoba (à la retraite)*

Lawrie Savage

Président,
Lawrie Savage & Associates Inc.

Alain Thibault

Président et chef de la direction,
TD Meloche Monnex

David Woolley

Président,
Atlantic Insurance Company Ltd.

Comités du conseil

Vérification

Earl McGill (président)

Lea Algar

Diane Brickner

Igal Mayer

Kevin McNeil

*Gouvernance
et ressources humaines*

Kevin McNeil (président)

George Cooke

Lawrie Savage

Alain Thibault

David Woolley

Paul Kovacs

Président et directeur général

Personnel à temps plein

Jim Harries

Vice-président, Opérations

Darrell Leadbetter

Directeur, Recherche

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Contractuels/Personnel à temps partiel

Reg Riddles

Vice-président, Réclamations

Randy Bundus

Vice-président, secrétaire et conseiller juridique

Adresse

20, rue Richmond Est, bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

Téléphone : (416) 364-8677

Télécopieur : (416) 364-5889

www.pacicc.ca



Le personnel de la SIMA, de gauche à droite, assis : Darrell Leadbetter et Paul Kovacs; debout : Reg Riddles, Tracy Waddington et Jim Harries.

Organismes provinciaux

W. Alan Clark

Surintendant et chef de la direction
Commission des institutions financières
de la Colombie-Britannique
13450, 102^e Avenue, bureau 1200
Surrey (Colombie-Britannique) V3T 5X3
Tél. : (604) 953-5300
Télé. : (604) 953-5301
www.fic.gov.bc.ca

Dennis Gartner

Surintendant des institutions financières
Ministère du Trésor de l'Alberta
Immeuble Terrace, bureau 402
9515, 107^e Rue
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
Tél. : (780) 422-1592
Télé. : (780) 420-0752
www.finance.gov.ab.ca

James Hall

Surintendant des assurances
Commission des services financiers
de la Saskatchewan
1919, Saskatchewan Drive, 6^e étage
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7
Tél. : (306) 787-7881
Télé. : (306) 787-9006
www.sfsc.gov.sk.ca

Jim Scalena

Surintendant des institutions financières
Ministère de la Consommation et des
Corporations du Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 1115
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : (204) 945-2542
Télé. : (204) 948-2268
www.gov.mb.ca

Bob Christie

Directeur général et surintendant
Commission des services financiers
de l'Ontario
5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85
North York (Ontario) M2N 6L9
Tél. : (416) 250-7250
Télé. : (416) 590 7070
www.fsco.gov.on.ca

Jean St-Gelais

Surintendant et président-directeur général
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 8^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : (418) 525-7571
Télé. : (418) 528-2791
www.lautorite.qc.ca

Doug Murphy

Surintendant des assurances
Ministère des Finances
5151, chemin Terminal, 7^e étage
C.P. 2271
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1A1
Tél. : (902) 424-6331
Télé. : (902) 424-1298
www.gov.ns.ca/enla/fin/fininst.htm

Robert Bradley

Surintendant des assurances
Bureau du Procureur général
C.P. 2000
95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 4^e étage
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : (902) 368-6478
Télé. : (902) 368-5283
www.gov.pe.ca

David Weir

*Surintendant des assurances
(intérimaire)*
Ministère de la Justice
C.P. 6000, édifice du centenaire
440, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H8
Tél. : (506) 453-2512
Télec. : (506) 453-7435
www.gnb.ca

Winston Morris

Sous-ministre adjoint
Surintendant des assurances
Ministère des Services gouvernementaux
et des Terres
Immeuble Confederation
Bloc Ouest, 2^e étage
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : (709) 729-2570
Télec. : (709) 729-4151
www.gov.nf.ca

Douglas Doak

Surintendant des assurances
Division de l'impôt et des cotisations
Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires
du Nord-Ouest
YK Centre Building, 3^e étage
4822, 48^e Rue
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 3S3
Tél. : (867) 873-7308
Télec. : (867) 873-0325
www.fin.gov.nt.ca

Fiona Charbonneau

Surintendante des assurances (intérimaire)
Ministère des Services communautaires
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5111
Télec. : (867) 667-3609
www.gov.yk.ca

Organisme de réglementation fédéral

Julie Dickson

Surintendante intérimaire
Bureau du surintendant
des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Tél. : (613) 990-7628
Télec. : (613) 993-6782
www.osfi-bsif.gc.ca